



Divorce prononcé mais non valide !!!

Par **Manu**, le **02/09/2012** à **23:42**

Bonjour,

Mes parents ont divorcé en 2009 puis ma mère est décédée rapidement après.
Par la suite, nous apprenons que le divorce n'est pas valide car le greffe ne l'a pas signé !!!!

C'est donc mon père qui hérite de tout puisqu'il nous a convaincu, moi et ma soeur, de refuser l'héritage de notre mère. (trop de dettes)

Seulement, au jour d'aujourd'hui, ma soeur et moi souhaiterions faire valider ce divorce malgré le fait que notre mère soit décédée.

Est ce possible ? si oui, quelle est la marche à suivre ? Tout en sachant que, bien sur, notre père ne veut pas !!!

Merci d'avance.

Manu